

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 21 août 2018 à 18 h au 8, chemin River - Bibliothèque municipale à Cantley

Présidée par la mairesse, Madeleine Brunette

Sont présents :

Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
Jocelyne Lapierre, conseillère du district des Prés (# 2)
Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (District # 3)
Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

Absence motivée :

Louis-Simon Joannis, conseiller du district des Érables (# 5)

Sont aussi présents :

M. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOÛT 2018**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
6. **GREFFE**
7. **RESSOURCES HUMAINES**
8. **FINANCES**
9. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1 Adjudication d'un contrat pour la reconstruction du chemin Vigneault, de la montée Saint-Amour à la rue Ferland - Contrat no 2018-25
 - 9.2 Adjudication d'un contrat pour la surveillance des travaux et contrôle qualitatif et quantitatif pour la reconstruction du chemin Vigneault, de la montée Saint-Amour à la rue Ferland - Contrat no 2018-26
10. **LOISIRS - CULTURE ET PARCS**
11. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
12. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
13. **COMMUNICATIONS**

Le 21 août 2018

- 14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 15. CORRESPONDANCE**
- 16. DIVERS**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. PAROLE AUX ÉLUS**
- 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOÛT 2018

La séance débute à 18 h 10.

Point 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3. 2018-MC-406 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 août 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.1 2018-MC-407 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DU CHEMIN VIGNEAULT, DE LA MONTÉE SAINT-AMOUR À LA RUE FERLAND - CONTRAT NO 2018-25

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 27 juillet 2018 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la reconstruction du chemin Vigneault, de la montée Saint-Amour à la rue Ferland - Contrat n° 2018-25;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2018 à 10 h, date et heure de clôture de l'appel d'offres, deux (2) propositions ont été reçues dans le délai imparti, le résultat étant le suivant :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (TAXES EN SUS)
Eurovia Québec Construction inc.	1 782 885 \$
Construction Edelweiss Inc.	1 785 178 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse par la firme CIMA +, les deux (2) soumissions étaient conformes et que l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. a été jugée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. est de 1 782 885 \$, taxes en sus;

Le 21 août 2018

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, octroie le contrat à Eurovia Québec Construction inc. au montant de 1 782 885 \$, taxes en sus, pour la reconstruction du chemin Vigneault, de la montée Saint-Amour à la rue Ferland - Contrat n° 2018-25;

QUE les fonds requis soient puisés à même les règlements d'emprunt numéros 470-15 et 494-16, et le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

2018-MC-408 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE QUALITATIF ET QUANTITATIF POUR LA RECONSTRUCTION DU CHEMIN VIGNEAULT, DE LA MONTÉE SAINT-AMOUR À LA RUE FERLAND - CONTRAT NO 2018-26

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 31 juillet 2018 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la surveillance des travaux et contrôle qualitatif et quantitatif pour la reconstruction du chemin Vigneault, de la montée Saint-Amour à la rue Ferland - Contrat n° 2018-26;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2018 à 10 h, date et heure de clôture de l'appel d'offres, une proposition a été reçue dans le délai imparti - Contrat n° 2018-26;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'offre de services professionnels proposée et l'attribution d'un pointage final par le comité de sélection, le résultat de l'ensemble du processus d'évaluation est le suivant:

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	PRIX (TAXES EN SUS)	RANG
Groupe ABS inc.	73	51 595 \$	1

CONSIDÉRANT la note obtenue par Groupe ABS inc. en fonction de la qualité de la soumission et le prix soumis;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par Groupe ABS inc. est de 51 595 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique et celle du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

Le 21 août 2018

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique et sur recommandation du comité de sélection, octroie le contrat à Groupe ABS inc. au montant de 51 595 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux et contrôle qualitatif et quantitatif pour la reconstruction du chemin Vigneault de la montée Saint-Amour à la rue Ferland - Contrat n° 2018-26;

QUE les fonds requis soient puisés à même le règlement d'emprunt numéro 470-15.

Adoptée à l'unanimité

Point 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 19. 2018-MC-409 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire du conseil municipal du 21 août 2018 soit et est levée à 18 h 26.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 21 août 2018

Signature : _____